



COMMUNIQUE DE L'UNSA-TERRITORIAUX SUR LA Réforme des Retraites

La CFDT veut « réfléchir aux conditions d'unification » des régimes de retraite du privé et des fonctionnaires et ouvre la porte à une remise en cause du mode de calcul de la retraite des agents, basé sur les six derniers mois de salaires.

L'UNSA-TERRITORIAUX ne peut que s'étonner de cette hâte à désigner, une fois de plus, les fonctionnaires comme des « nantis » qui bénéficieraient de conditions de retraite beaucoup plus avantageuses que les autres Français.

Alors que chacun reconnaît la nécessité pour tous de se remettre à l'ouvrage afin d'assurer enfin la pérennité de notre système de retraite par répartition, pourquoi désigner à l'avance ceux qui devraient en premier lieu être les victimes expiatoires de la réforme à venir.

De par son histoire, le système français comporte une multitude de régimes particuliers, dont certains sont particulièrement avantageux : c'est le cas notamment de la retraite des parlementaires, qui peuvent percevoir une retraite à taux plein après 22 ans de cotisations. Certes ils peuvent cotiser double, mais est-ce bien difficile quand c'est eux-mêmes qui fixent leur rémunération ? Beaucoup de français aimeraient être dans ce cas ! Ne serait-ce que pour l'exemple, ce devrait être le premier régime de retraite à être amendé !

En ce qui concerne la comparaison des retraites dans le public et le privé, il est aussi facile que pernicieux de remettre constamment en exergue le fait que les retraites des fonctionnaires sont basées sur l'indice de rémunération des 6 derniers mois, mais il ne faut pas oublier que la rémunération prise en compte exclut les primes. Même depuis la mise en place de la retraite additionnelle sur les primes (RAFP), ces dernières sont limitées à 20% de la rémunération, ce qui bien souvent, est loin du compte.

En 2003, lors de la précédente réforme des régimes de retraite, des études avaient démontré que les retraites dans le privé et dans le public étaient de niveau comparable, le taux dit de remplacement étant de l'ordre de 63 à 67% (= retraite perçue/dernier salaire toutes primes confondues).

L'UNSA-TERRITORIAUX n'est fermée à toute réforme : l'allongement de la vie est une réalité et il faudra bien en tenir compte. Néanmoins pourquoi se limiter à une diminution des prestations, augmentation des durées ou montant des cotisations, mesures drastiques par excellence ? Pourquoi ne pas rechercher à asseoir le financement des retraites sur d'autres

ressources que les salaires, seules richesses actuellement ponctionnées ? D'autres pistes existent :

- Depuis des décennies et grâce aux progrès techniques, la main d'œuvre humaine a souvent été remplacée par des « machines ». Ces dernières sont bien le produit du travail de l'Homme, elles participent à la richesse de l'Entreprise qui les utilise, et par voie de conséquence, à la rémunération des actionnaires et salariés de l'Entreprise. Pourquoi dans ces conditions, «ces machines » ne participeraient-elles pas au financement des retraites qui, ne l'oublions pas, sont des salaires différés ?
- Le «travail noir» qui représente 4% du PIB en France, soit l'équivalent du budget de l'Education nationale, est-il vraiment recherché, pour être soumis aux cotisations sociales ?
- Bien d'autres revenus ont leurs sources dans le travail, même si après ces revenus bénéficient de multiplicateurs : ce sont les revenus du capital ou les revenus immobiliers.....pourquoi ces niches ne seraient-elles pas ponctionnées ?

D'autres mesures seront sans doute nécessaires, et l'UNSA-TERRITORIAUX, comme les autres fédérations de l'UNSA, va nourrir sa propre réflexion dans les semaines qui viennent. Pour le moment, et alors que nous sommes dans l'attente des conclusions du COR, nous nous garderons bien d'émettre avant l'heure des propositions qui s'avèreraient prématurées.